

La relance du Québec passe par la relance de sa culture

Québec, le 24 mars 2021 – À deux jours de la réouverture des salles de spectacle en zone rouge, Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, et Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou ont demandé au gouvernement Trudeau de soutenir les efforts du Québec pour relancer les arts de la scène de manière prévisible et sécuritaire pour les différents acteurs de l'industrie créative, tant sanitaire que financièrement.

« Les arts vivants sont en péril à cause de la pandémie. Alors que près d'un artisan de la scène sur deux songe à quitter son métier pour de bon, la perspective de pouvoir recommencer prudemment à travailler arrive à point. Le gouvernement fédéral doit participer à cette relance en soutenant les lieux de diffusion, en y facilitant l'accès sécuritaire pour le public et en tenant compte de la réalité distincte des créateurs et créatrices du Québec », a déclaré M. Blanchet.

Un rapport dévoilé la semaine dernière par la Fédération nationale des communications et de la culture révèle que le milieu des arts vivants traverse une période dangereusement sombre avec la pandémie. Un sondage effectué auprès de travailleurs de la scène démontre que 41 % des artisans songent à changer définitivement de métier, près de 64 % d'entre eux vivent un épisode de détresse et plus de 43 % ont au moins un symptôme de dépression majeure.

Alors que Québec autorise la réouverture des salles de spectacle même en zone rouge à partir du 26 mars, le Bloc Québécois fait **six propositions d'urgence** au gouvernement Trudeau :

1. **Créer un fonds de relance** flexible et exceptionnel pour les salles de spectacle, théâtres, festivals et musées afin de les aider à s'adapter à la pandémie et couvrir leurs différents besoins;
2. Créer un programme temporaire **d'appui à la création** afin de soutenir les initiatives permettant aux artistes de relancer la conception, les répétitions et les prestations artistiques malgré le contexte actuel;
3. Maintenir les subventions aux **festivals et événements** et compenser la perte de revenus autonomes (revenus de billetterie, commandites, etc.)
4. Offrir un **crédit d'impôt remboursable aux consommateurs de spectacle** représentant 20 % des billets et frais d'entrée d'activités d'arts et culture jusqu'à un maximum de 200 dollars;
5. De se joindre au gouvernement du Québec pour **compenser financièrement les pertes à la billetterie** imputables au respect des mesures de distanciation sociale;
6. **Reconduire les programmes d'aide fédérale** pour les artistes devant s'adapter à de nouveaux moyens de diffusion durant la pandémie et rendre les critères plus accessibles.

Ces mesures doivent s'ajouter au maintien des mesures d'aide actuellement en vigueur : « Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il y a urgence d'agir pour qu'il puisse y avoir un après-pandémie pour les arts de la scène. Ottawa ne peut rester immobile devant l'exode potentiel vers d'autres horizons professionnels de nos artistes et artisans éprouvés par plus d'un an d'inactivité, d'incertitude face à l'avenir, d'ennuis financiers. Nous ne pouvons laisser les maîtres et maîtresses des plus belles formes d'expression de la voix de la nation québécoise se taire à jamais », a conclu Mme Vignola.

-30-

Source :

David Rompré

Directeur du bureau de circonscription de Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou
418-717-5462 / david.rompre.308@parl.gc.ca